

**AVIS N°2022-04 DU CSRPN OCCITANIE**  
RELATIF AU PREMIER PLAN DE GESTION DE LA RESERVE NATURELLE REGIONALE DE  
SAINTE LUCIE

Considérant :

- l'exposé d'Alain Bergé, conservateur de la RNR, lors du groupe de travail « aires protégées » du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN) du 7 janvier 2022 ;
- l'exposé et l'avis des rapporteurs du CSRPN ;
- le vote électronique du CSRPN du 7 au 17 février 2022,

Considérant que l'évaluation scientifique du patrimoine naturel et de son évolution correspond aux éléments de la RNR ;

Considérant que les objectifs à long terme sont adaptés au contexte de la RNR et que les opérations contribuent à la protection des éléments remarquables identifiés de la biodiversité,

Considérant que le premier plan de gestion est cohérent avec la délibération de classement de la RNR ;

Après en avoir délibéré et sur la base du rapport joint, **le CSRPN émet un avis favorable** à la mise en œuvre du premier plan de gestion de la RNR de Sainte-Lucie et fait les recommandations suivantes :

- ne pas négliger la gestion des espèces exotiques envahissantes sur l'île de Sainte-Lucie,
- assurer un contrôle du développement des usages dans la réserve,
- assurer un meilleur contrôle de la circulation du public dans les anciens salins,
- récolter des informations sur les espèces chassées et le nombre d'individus tués dans la réserve,
- contribuer autant que possible au volet connaissance, notamment pour les micromammifères et l'entomofaune,
- assurer la pérennité de l'absence de circulation (hors pêcheurs professionnels) sur la plage de la Vieille Nouvelle

Toulouse, le 18 février 2022

La Présidente du CSRPN



Magali GERINO

**RAPPORT SUR LE PLAN DE GESTION 2021-2030**  
**DE LA RÉSERVE NATURELLE RÉGIONALE DE SAINTE-LUCIE**

Le plan de gestion proposé pour évaluation est construit en 3 parties : un état des lieux présentant les différents patrimoines naturels et bâties de la Réserve (Section A), la stratégie de gestion (Section B) et les objectifs à long terme (Section C). **L'ensemble forme un document de qualité à la fois dans le fond et la forme.**

### **1 – Contexte général**

Créée en 2009, la RNR de Sainte-Lucie est constituée de trois entités paysagères : l'île de Sainte-Lucie, une partie des anciens salins de Port La Nouvelle et la plage de la Vieille Nouvelle. L'ensemble des terrains sont propriétés du Conservatoire du Littoral. La réserve est incluse dans le périmètre du PNR de la Narbonnaise en Méditerranée qui en est le gestionnaire unique depuis 2021 en collaboration avec l'ONF. Les différents points évoqués dans le plan de gestion ont donc déjà été pour la plupart évalués par le Conseil Scientifique du PNR.

En raison de la présence d'un important patrimoine bâti, l'ensemble de la réserve est soumis à des interventions plus ou moins fortes mais surtout répétées : travaux de rénovation du domaine de Sainte-Lucie, mise en sécurité ou destruction de bâtiments et d'équipements dans les anciens salins, remise en état et entretien d'ouvrages pour assurer la gestion hydraulique d'une partie de la réserve... Le plan de gestion proposé intègre aussi de nouvelles interventions.

### **2 – Contexte écologique**

La Réserve de Sainte-Lucie a une forte originalité car composée de trois entités écologiques : île de Sainte-Lucie, anciens salins et cordon dunaire. Les trois éléments sont interconnectés, et connectés aux éléments du paysage, mais chaque compartiment a une biodiversité caractéristique, des enjeux écologiques et des pressions anthropiques qui lui sont propres.

L'île de Sainte-Lucie se caractérise par son enclavement entre la voie ferrée et le canal de la Robine (propriété de VNF, utilisé essentiellement pour le tourisme fluvial). Cet enclavement contribue à sa préservation puisqu'il en limite la fréquentation. L'île présente des boisements importants, notamment en pins d'Alep, d'où la co-gestion avec l'ONF et la gestion du risque incendie. L'île de Sainte-Lucie accueille un ancien domaine avec des parcelles agricoles (présence de vergers d'amandiers et d'oliviers). Un projet marquant est la transformation de cet ancien domaine en refuge pouvant accueillir un nombre réduit de personnes dans le respect de la réglementation de la réserve. Enfin, on y trouve aussi quelques pelouses à brachypode et des formations buissonnantes et arbustives. Une importante population de *Thymelea hirsuta* est présente dans les formations arbustives à ciste. Bien que de surface réduite, l'île présente une mosaïque d'habitats qui lui donne sa valeur écologique. Enfin, la présence de plusieurs espèces exotiques envahissantes est à signaler, notamment le séneçon du Cap. Par ailleurs, *Spartina versicolor* est toujours considérée comme patrimoniale alors que des travaux récents la présentent comme espèce exotique (voir Baumel et al. 2016, Biological Invasions).

La zone des anciens salins est la partie de la réserve qui accueille les espèces animales (avifaune) et végétales à plus forte valeur patrimoniale. Le choix fait précédemment de conduire deux modes de gestion (libre évolution au nord de la zone et gestion hydraulique au sud) donne une plus-value certaine à la zone qui reste toutefois marquée par la présence d'un important patrimoine bâti et d'aménagements associés à l'activité des salins (digues, canaux, parténements...). Cette zone reste de plus marquée par une circulation des visiteurs, notamment à vélo, mal contrôlée sur les digues, ce qui impacte la végétation en place.

Enfin, la plage de la Vieille Nouvelle est aussi une zone d'accueil pour plusieurs espèces d'oiseaux. Soumise à forte fréquentation, elle pose le problème de la pression touristique estivale. Sur cette plage, comme d'autres sites de la région, la circulation automobile était usuelle jusqu'en 2016, elle n'est plus pratiquée depuis juillet 2016. Les aménagements réalisés et la gestion des conflits

d'usage semblent avoir été un succès. **L'absence de circulation en véhicules motorisés doit bien entendu être maintenue, modulo les autorisations exceptionnelles citées dans la réglementation de la réserve.** La pratique des sports de glisse, concentrée en période estivale, ne semble pas poser de problèmes aujourd'hui mais **son développement reste à contrôler**, ce qui sera facilité avec une extension de la réserve sur une bordure littorale de 300 mètres en mer.

La réserve présente donc un ensemble très riche avec 57 habitats naturels identifiés pour une surface de 825 hectares, dont 14 habitats d'intérêt communautaire et deux habitats prioritaires (steppes salées méditerranéennes et lagunes méditerranéennes). La diversité des espèces est à l'image de cette diversité d'habitats. Globalement, la biodiversité est bien connue pour la flore et l'avifaune qui sont les groupes qui présentent les plus forts enjeux. A noter la présence de chevreuils et de sangliers, faisant l'objet d'une régulation parfaitement encadrée. **Les micromammifères sont quant à eux assez peu connus**, avec une donnée ancienne de campagnol amphibia et de campagnol des neiges qui mériteront d'être confirmées. Les batraciens offrent des espèces sans enjeu, de même que les reptiles. Pour l'entomofaune, on note la présence de deux espèces patrimoniales (diane et la rosalie des Alpes avec une station originale) mais globalement les connaissances sont à approfondir notamment concernant les Apoidés.

### **3 – Analyse du plan de gestion**

En raison de la présence des trois entités écologiques distinctes, le plan de gestion de la réserve comprend en fait plusieurs plans de gestion.

#### **A – L'île de Sainte-Lucie**

La gestion de l'île est contrainte par la présence d'espaces boisés et donc la gestion du risque incendie. Les formations à pins d'Alep représentent un habitat commun dans le territoire. Comme suggéré dans le plan de gestion (p. 100), les formations ouvertes doivent être conservées pour maintenir une mosaïque d'habitats et limiter les risques incendie, avec une attention particulière pour les espèces exotiques envahissantes. **Les actions de débroussaillage dans le cadre des OLD devront se faire prioritairement en hiver ou en fin de printemps (mi-mai au plus tôt) de préférence avec des moyens mécaniques doux, de façon à limiter les impacts sur la flore et la faune (pollinisateurs notamment).**

La transformation du domaine de Sainte-Lucie en refuge littoral est à mettre en avant et nécessitera une vigilance pour la valorisation de ce genre d'actions en réserve naturelle. Parmi les interventions proposées dans le plan de gestion, il est prévu la réhabilitation d'un chemin (Chemin des Moines). **Les informations données en annexe 13 du plan de gestion permettent de donner un avis favorable à la réalisation de ces travaux.**

#### **B- Les anciens salins**

Selon les préconisations de gestion antérieure, il a été décidé de mener une gestion favorisant une libre évolution vers la zone nord et un maintien en eau sur la zone sud, avec des îlots de nidification destinés aux laro-limicoles. Cette gestion a montré son efficacité et la zone comporte de nombreuses espèces patrimoniales. Toutefois, la mise en eau et la gestion hydraulique au sud de la réserve est associée à la pratique de la chasse aux oiseaux d'eau, autorisée sur une partie de la Réserve. **On peut regretter que le plan de gestion ne donne aucune information sur les espèces chassées, et surtout sur les effectifs présents et le nombre d'individus tués.**

#### **C – La plage et la digue à la mer**

Dans les faits, cette zone donne lieu à peu d'interventions, en dehors de mise en défens pour des nidifications d'espèces à forte valeur (gravelot à collier interrompu, huîtrier-pie et sterne naine). La fréquentation touristique nécessite aussi d'importantes et continues actions de surveillance.

En conclusion, l'analyse des enjeux sur le territoire de la réserve donne une très forte valeur aux zones des anciens salins et à la plage, et une valeur plus modérée pour l'île en elle-même. En

s'appuyant notamment sur les méthodes de hiérarchisation des enjeux, le plan de gestion propose des mesures cohérentes avec les espèces et les habitats de la réserve. On notera toutefois dans la méthode de hiérarchisation que la notation de certaines espèces (notamment dans l'avifaune) nécessiterait une mise à jour suite aux travaux du CSRPN.

Les menaces et les mesures proposées sont cohérentes avec le diagnostic. On notera tout de même qu'une grande partie des menaces sont d'origine anthropiques : fréquentation du public sur la zone des salins, dérangement lors des nidifications, sports de glisse sur la plage, risque incendie sur l'île... La future exploitation du Domaine en refuge devra demander de la vigilance. Cette opération peut être considérée comme une action vitrine pour le Conservatoire du Littoral et la mise en valeur, notamment économique, d'un patrimoine bâti au sein d'une réserve.

#### 4 – Commentaires des fiches actions

Les objectifs à long terme et les fiches actions sont en cohérence avec le diagnostic et le plan de gestion.

Un des premiers objectifs est d'assurer le bon état de conservation des formations végétales halophiles et littorales. Le choix de laisser la partie nord des salins en libre évolution permet de limiter les interventions et concentrer les moyens sur les opérations de surveillance et de police de la nature, notamment en période estivale lors de forte fréquentation.

Le second objectif est d'offrir des conditions favorables pour les laro-limicoles, à la fois sur les îlots de nidification et sur le haut de la plage. L'ensemble nécessite la gestion hydraulique des bassins et la maîtrise de la fréquentation pendant les phases de nidifications. Un autre objectif proposé concerne les oiseaux d'eau hivernants. Cet objectif semble plus correspondre à une demande sociale de la part des chasseurs, et dans la mesure où le document ne présente pas d'effectifs d'oiseaux tués sur la réserve, il est difficile d'en évaluer l'impact. De la même façon, il est proposé d'encadrer l'activité cynégétique (p. 43, C.2.1) mais les effectifs des oiseaux chassés par période doivent être connus des gestionnaires.

Enfin pour l'île, il s'agit avant tout d'améliorer la résilience forestière, des espèces, des habitats et du paysage des milieux secs de l'île. Le Plan d'Aménagement Forestier prévoit des interventions minimales associées aux OLD et une gestion en faveur du chêne vert aux dépens du pin d'Alep. La question des espèces exotiques envahissantes sur l'île, à la fois végétale et animale, semble sous considérée dans la gestion malgré le diagnostic. Quant à la périphérie de l'île, les actions visent au maintien de la fonctionnalité des habitats des abords du canal et des marais.

Pour clore la question des enjeux de biodiversité, **le plan de gestion devrait proposer des inventaires en lien avec l'entomofaune**, et en particulier les Apoidés en lien avec le PNA Polliniseurs. De manière plus globale, les gestionnaires devraient avoir plus d'ambition sur les aspects connaissances et s'inscrire dans une dynamique de participations aux actions nationales (PNA Polliniseurs) et régionales (PRA Euphorbia peplis, Plan Lagunes Méditerranéennes...).

En dehors des objectifs de biodiversité, le plan de gestion propose aussi des objectifs socio-économiques liés à l'accueil du public et à l'ancre de cet espace exceptionnel dans le territoire. Il est à noter que le retrait de la commune de Port La Nouvelle dans la gestion de la réserve va à l'encontre de cet ancrage.

En raison de l'histoire de la réserve et des utilisations passées de cet espace, un important patrimoine bâti nécessite des interventions (voir Tableau page 50, section B et C). Certains bâtiments restent à aménager ou à mettre en sécurité. Le parti pris collectif de préservation de ce patrimoine bâti (site classé) entraîne un coût financier et les gestionnaires doivent intégrer ces coûts sur le très long terme en raison de la dégradation récurrente des infrastructures, dégradation exagérée par les conditions météorologiques (tempête) et la montée du niveau de la mer.

Dans l'immédiat, les gestionnaires proposent de travailler sur l'accès à l'île, notamment par l'installation d'une passerelle. **L'amélioration des accès doit cependant ne pas conduire à une surfréquentation.** Enfin, la question du chemin de halage depuis Port la Nouvelle vers la réserve doit aussi être abordée avec VNF afin d'améliorer la valeur paysagère du site, tout en restaurant le caractère naturel de cette piste.

**Un dernier élément du plan de gestion est l'extension de la réserve avec l'intégration de l'étang du Charlot au nord et la bande littorale en mer. Ces deux propositions sont cohérentes avec les ambitions de gestion de la biodiversité et la nécessaire gestion des usages.**

## **5. Avis des rapporteurs**

Sur la base des éléments rapportés ci-dessus, nous formulons un avis favorable avec les recommandations suivantes :

- ne pas négliger la gestion des espèces exotiques envahissantes sur l'île de Sainte Lucie,
- assurer un contrôle du développement des usages dans la réserve, assurer un meilleur contrôle de la circulation du public dans les anciens salins,
- récolter des informations sur les espèces chassées et le nombre d'individus tués dans la réserve,
- contribuer autant que possible au volet connaissance, notamment pour les micromammifères et l'entomofaune,
- assurer la pérennité de l'absence de circulation (hors pêcheurs professionnels) sur la plage de la Vieille Nouvelle

Le 21 janvier 2022,

Les rapporteurs,